



Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal d'Azas du 21 Mai 2019, à 20h30

Présents : Christine ANTONSANTI, Pierre-Marie DESGROLARD, Jean-Louis GRANITI, Pierre-Franck CHEMACK, Jean-François OLIVE, Marie-Thérèse LACOURT (arrivée à 22h), Alexandre BELTRAMINI, Yves ALVAREZ, Marie-Thérèse WHEELER et Jean-Marc DERY.

Absents : Jean-Baptiste LAURENT, Claude CARLE, Evann CALVETE, Frédéric JOUBERT.

Madame Lahitia COSANDEY, Secrétaire de Mairie assiste au Conseil. Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Jean-François OLIVE

Madame Christine ANTONSANTI, Maire, procède à la lecture de l'ordre du jour. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 09/04/2019 est lu puis adopté à l'unanimité des membres présents.

4-1-2019 Délibération d'opposition au transfert obligatoire au 1^{er} juin 2020 de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la Communauté des communes Tarn-Agout

La Communauté de Communes CCTA s'est clairement déclarée contre ce transfert par un message écrit aux maires de la Communauté.

D'autre part, nous avons la possibilité de nous joindre au syndicat mixte eau et assainissement de la Haute-Garonne (SMEA 31) ce qui nous fournirait un soutien précieux pour l'étude approfondie, l'investissement et la mise en œuvre de notre projet actuel.

La délibération d'opposition au transfert est approuvée à l'unanimité des présents.

4-2-2019 Délibération fixant la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence

Le détail de ces autorisations a été examiné et discuté lors du Conseil précédent. Ce projet a été soumis au Comité Technique qui l'a approuvé.

La délibération sur les autorisations d'absence est approuvée à l'unanimité des présents.

4-3-2019 Délibération décision modificatrice n°1

Lors du bilan de fin d'année budgétaire, un paramétrage du logiciel a été involontairement modifié et le report du déficit d'investissement antérieur (2017) n'a pas été effectué.

Pour mémoire, le déficit 2017 était égal à 54 936.21 €. Nous n'avons pas fait de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement car les restes à réaliser nous permettaient d'avoir un besoin de financement nul. Ces restes à réaliser n'ont toutefois pas été perçus sur le budget 2018.

En 2018, le déficit d'investissement est égal à 131 849.88 € compensé en partie par les restes à réaliser de 86 004.94 €. Soit un besoin de financement identifié à 45 844.94 €. L'affectation de résultat que nous avons votée prévoit un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 80 000 €, soit 34 155.06 € de plus que nécessaire.

Avec le report du déficit antérieur (2017), le déficit d'investissement est de 54 936.21 € + 131 849.88 €, soit 186 786.20 €. Le besoin de financement est alors de 100 781.26 €. Le virement de 80 000.00 € est insuffisant et doit être complété.

Il est donc proposé d'effectuer un virement complémentaire entre la section de fonctionnement et la section d'investissement de 20 781.15 €

Ce transfert doit être compensé rapidement : nous venons de percevoir le FCTVA correspondant aux travaux de l'école 2017 et nous allons recevoir la deuxième tranche de la subvention du département pour ces mêmes travaux. Nous devons encore percevoir les CEE pour les travaux de transition énergétique de l'école et de la mairie

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

4-4-2019 Délibération fixant le nouveau contrat à durée déterminée pour le secrétariat d'accueil

Ce poste d'accueil de la mairie, fait actuellement l'objet d'un contrat de 16 heures hebdomadaires à Stéphanie Broussard. Il arrive à échéance fin juillet. Nous avons la possibilité de lui faire un autre contrat de droit public, à durée déterminée, pour une période de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

4-5-2019 Délibération sur le choix des entreprises pour la rénovation du toit de la mairie et de l'église

Des tuiles déplacées, une accumulation de feuilles ou de mousses, ont provoqué des infiltrations et détérioré les revêtements intérieurs du plafond de l'église et de la mairie.

Plusieurs devis ont été étudiés. Le devis le plus complet et le plus intéressant financièrement est celui de l'entreprise CMA : 6 903.30 €. En revanche, le devis fourni comprend à la fois les travaux pour la mairie et ceux pour l'église. Le conseil décide de demander à cette entreprise de fournir des devis clairement séparés entre le chantier de l'église et celui de la mairie. Les devis seront alors chacun inférieur à 5 000 € et leur signature ne nécessitera plus de délibération.

La délibération de choix est annulée.

4-6-2019 Délibération choix de l'entreprise pour la déshumidification de l'église

(Arrivée de Marie-Thérèse LACOURT)

Au fil des années, l'église a été l'objet de dégradations régulières dues à l'humidité. Procéder à une protection contre l'humidité qui monte le long des murs est un préalable indispensable à toute rénovation intérieure. Plusieurs devis ont été étudiés. Le devis retenu est celui proposé par l'entreprise PAMI qui propose d'effectuer une injection de produit étanche à la base de tous les murs et piliers de l'église afin de stopper ces remontées. Le montant de ce devis est de 14 916 €.

La délibération de choix est approuvée à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES

Un recensement de la population doit être effectué du 16 janvier 2020 au 15 février 2020. Nous proposons à Stéphanie Broussard le poste d'agent recenseur. Toutefois, il est nécessaire qu'un élu du Conseil soit désigné pour superviser ce recensement.

Une visite d'un architecte conseil du CAUE est prévue prochainement pour évaluer le chantier nécessaire à la rénovation du lavoir. La fondation du patrimoine de France qui travaille régulièrement avec eux viendra également pour apprécier la situation et définir l'aide financière qu'elle pourra nous apporter.

Pierre-Franck CHEMACK annonce que le Lyons Club est favorable à un soutien financier à notre projet de rénovation de l'aire de jeux du communal pour les enfants.

Pierre-Franck CHEMACK propose d'étudier la possibilité de changer de fournisseur électrique. Par exemple, il a sollicité et reçu une proposition de Direct Energie qui permettrait 10 % d'économie de fonctionnement. L'ensemble des conséquences d'un changement de fournisseur sur les services (dépannage, etc.) et l'abandon du prix conventionnel retient les conseillers de souscrire à ce choix.

De plus, les autres fournisseurs d'énergie finiront par s'aligner sur le fournisseur Enedis.
Il paraît plus opportun de produire de l'électricité sur place (toit de la garderie, toit de la mairie en partie haute) pour baisser durablement nos factures et contribuer à la défense de l'environnement.

La séance est levée à 22h55

Mme Christine ANTONSANTI	Mr Pierre-Marie DESGROLARD	Mr Jean-Louis GRANITI	Mr Pierre-Franck CHEMACK	Mr Jean-François OLIVE
Mme Marie-Thérèse LACOURT	Mr Alexandre BELTRAMINI	Mr Yves ALVAREZ	Mme Marie- Thérèse WHEELER	Mr Jean-Baptiste LAURENT <i>Absent</i>
Mr Claude CARLE <i>Absent</i>	Mr Evann CALVETE <i>Absent</i>	Mr Jean-Marc DERY	Mr Frédéric JOUBERT <i>Absent</i>	